

Objet : *RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F21041, F21042 et F21043 relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffemat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 082-22

objet **RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F21041, F21042 et F21043 relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry**

Philippe Gamen en l'absence de Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision n° 093-21 l'attribution du marché de travaux pour l'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot 1 : groupement Eiffage Routes/Gauthey/Delta TP pour un montant de 254 237,75 € HT,
- lot 2 : Colas France pour un montant de 120 792,50 € HT,
- lot 3 : Signalisation et Eclairage de Belledonne pour un montant 26 535,00 € HT.

Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse et à la baisse de certaines quantités prévues dans les marchés initiaux, d'une part, et la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part.

Les présents avenants aux trois marchés de travaux ont pour objet de valider les modifications intervenues en cours de travaux et les prix nouveaux, dont les listes se trouvent dans les avenants en annexe.

Les tableaux suivants présentent l'impact financier des modifications pour chaque lot.

Lot 1

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	254 237,75 €	50 847,55 €	305 085,30 €
Modifications des quantités	- 14 803,75 €	- 2 960,75 €	- 17 764,50 €
Plus-values liées aux prix nouveaux	14 803,75 €	2 960,75 €	17 764,50 €
Avenant n° 1	0 €	0 €	0 €
Marché après avenant n° 1	254 237,75 €	50 847,55 €	305 085,30 €

L'avenant du lot 1 ne modifie pas l'économie du marché et prolonge les délais d'exécution de 2 semaines.

Lot 2

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	120 792,50 €	24 158,50 €	144 951,00 €
Modifications des quantités	6 411,50 €	1 282,30 €	7 693,80 €
Plus-values liées aux prix nouveaux	17 247,10 €	3 449,42 €	20 696,52 €
Avenant n° 1	23 658,60 €	4 731,72 €	28 390,32 €
Marché après avenant n° 1	144 451,10 €	28 890,22 €	173 341,32 €

Le montant de l'avenant du lot 2 correspond à une augmentation de 19,58 % du montant du marché initial. Le délai d'exécution est prolongé de 15 jours.

Lot 3

	€ HT	TVA	€ TTC
Marché initial	26 535,00 €	5 307,00 €	31 842,00 €
Modifications des quantités	- 430,00 €	- 86,00 €	- 516,00 €
Plus-values liées aux prix nouveaux	1 142,00 €	228,40 €	1 370,40 €
Avenant n° 1	712,00 €	142,40 €	854,40 €
Marché après avenant n° 1	27 247,00 €	5 449,40 €	32 696,40 €

Le montant de l'avenant du lot 3 correspond à une augmentation de 2,68 % du montant du marché initial. Le délai d'exécution est prolongé de 2 jours.

Au global des trois lots, l'impact financier des modifications est donc de 24 370,60 € HT, portant le montant global de l'opération à 425 935,85 € HT, au lieu de 401 565,25 € HT prévu initialement, soit une augmentation de 6,07 %.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution, le règlement et la résiliation des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 093-21 du Bureau du 3 juin 2021, approuvant l'attribution des marchés de travaux pour les aménagements de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry,

Vu les marchés de travaux F21041, F21042 et F21043,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F21041 concernant le lot 1 des travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry, sans modifier l'économie du marché, et prolongeant les délais d'exécution de 2 semaines,

Article 2 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F21042 concernant le lot 2 des travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry, pour un montant de 23 658,60 € HT, prolongeant les délais d'exécution de 15 jours,

Article 3 : **approuve** la passation d'un avenant n° 1 au marché de travaux F21043 concernant le lot 3 des travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et de Chambéry, pour un montant de 712,00 € HT, prolongeant les délais d'exécution de 2 jours,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer ces avenant et tous documents nécessaires à leur passation,

Article 5 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 082-22

Objet de l'acte : RS - Passation d'un avenant aux marchés de travaux F21041, F21042 et F21043 relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue de la Grande Chartreuse sur les communes de Jacob-Bellecombette et Chambéry

Thème Préfecture : 8 - Domaines de competences par themes 3 - Voirie

Date de l'acte : 13 juin 2022

Annexe(s) : Marché F21041 - Avenant 1, Marché F21042 - Avenant 1, Marché F21043 - Avenant 1

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27379H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27379H1

Date de transmission en Préfecture : 14 juin 2022

Date de réception en Préfecture : 14 juin 2022

Publication : mardi 14 juin 2022